

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies.



[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

22_MOT_46 - Motion Alexandre Berthoud et consorts - Harmoniser la computation des délais.

Séance du Grand Conseil du mardi 4 octobre 2022, point 2.5 de l'ordre du jour

Texte déposé

Selon les règles actuelles de computations des délais, le dies a quo, soit le jour à partir duquel courent les délais, est le jour où le justiciable reçoit l'acte dans sa boîte aux lettres ou sa case postale en particulier pour les actes judiciaires remis par courrier A plus. Ainsi un acte judiciaire reçu par un justiciable ou son avocat un samedi fait débiter le délai dès cet instant.

Le Conseil des Etats et le Conseil national ont adopté une motion cette année visant à harmoniser les délais afin qu'un Courrier A plus reçu un samedi soit considéré reçu le lundi suivant ou dès le lendemain du jour férié. Cette motion permettra ainsi de généraliser cette règle au niveau fédéral.

Comme l'a rappelé le rapporteur la Commission du Conseil des Etats, cette généralisation au niveau fédéral ne permettra pas une unification complète étant donné que de nombreuses règles de computation des délais relèvent également des législations cantonales. Une révision des lois cantonales est donc nécessaire pour permettre une solution harmonisée complète de computation des délais.

Les motionnaires demandent ainsi au Conseil d'Etat de modifier les lois et procédures cantonales concernant la computation des délais dans le sens de l'unification proposée par le Parlement fédéral et de coordonner l'uniformisation cantonale de la computation des délais avec l'adoption du droit fédéral.

Conclusion

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Nicole Rapin	PLR
Pierre-François Mottier	PLR

Signataire	Parti
Grégory Devaud	PLR
Grégory Bovay	PLR
Philippe Germain	PLR
Anne-Lise Rime	PLR
Aurélien Gérard Demaurex	V'L
Patrick Simonin	PLR
John Desmeules	PLR
Regula Zellweger	PLR
Nicolas Bolay	UDC
Florence Gross	PLR
Blaise Vionnet	V'L
Jean-Luc Bezençon	PLR
Mathieu Balsiger	PLR
Jean-Louis Radice	V'L
Maurice Neyroud	PLR
Florence Bettschart-Narbel	PLR
Georges Zünd	PLR
Loïc Bardet	PLR
Jean-Daniel Carrard	PLR
Nicolas Suter	PLR
Jean-Marc Udriot	PLR
Sergei Aschwanden	PLR
Laurence Bassin	PLR
Jerome De Benedictis	V'L
Pierre-André Romanens	PLR
Marion Wahlen	PLR
Marc Morandi	PLR
Thierry Schneiter	PLR
Gérard Mojon	PLR

Signataire	Parti
Olivier Petermann	PLR
Daniel Ruch	PLR
Graziella Schaller	V'L
Carole Dubois	PLR
Kilian Duggan	VER

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[\[+41213160500\]](tel:+41213160500)(tel:+41213160500).

[info.grandconseil\(at\)vd.ch](mailto:info.grandconseil@vd.ch)(javascript:linkTo_UnCryptMailto('gempxs.mrjs2kverhgswimpDzh2gl');).

[\[Visualiser sur la carte\]](https://www.google.ch/maps/search/Place+du+Château+6++Lausanne+Suisse)(https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse).